

Déclaration du SNUipp-FSU 91 à la CAPD du 21 juin 2018



CAPD Hors-Classe épisode 2, le retour.

A la lecture du nouveau tableau d'avancement, nous actons le fait que les 5 collègues qui pouvaient prétendre au passage à la Hors-Classe avec leur barème et qui en avaient été écarté-es au motif d'un avis *satisfaisant* peuvent être promu-es. C'est un point positif car il n'était pas concevable d'exclure plus de 1200 collègues des futures promotions.

Cependant des points de tension subsistent :

- Une trentaine de collègues ont déjà vu leur avis et situation modifiés. Nous vous présenterons en séance d'autres demandes de révision. Il n'en subsiste pas moins que 346 professeur-es des écoles ayant une note supérieure à 18/20 ne comprennent toujours pas pourquoi leur avis est à *consolider* ou *satisfaisant*. Il s'agit de plus de 40 % des collègues les mieux noté-es du département.
- L'inégalité de traitement est flagrante puisque la proportion d'avis *très satisfaisant* rendue par les IEN fluctue entre 10 et 69 %. Le contexte local n'explique pas tout ou, au contraire, l'explique trop bien...
- L'ensemble de la carrière ne semble pas à avoir été pris en compte pour nombre d'appréciations car les réponses données font souvent état de la situation récente des intéressé-es. La note détenue est le résultat de plusieurs inspections et non du grattage d'un jeu de hasard. Il est quand même surprenant d'entendre notre hiérarchie dénigrer un système qu'elle a soutenu et justifié si longtemps.
- Le départage des éligibles au barème minimum de 160 points, en prenant en compte l'ancienneté de grade et non l'ancienneté générale de service, exclut de fait les collègues passé-es par l'École Normale. 94 personnes obtiennent un barème de 160 points. 49 sont promu-es mais aucun des ex-élèves instituteurs/institutrices. Ce sont pourtant ces personnes, les plus proches de la retraite, qui voient la possibilité d'effectuer leur carrière sur deux grades remise en question. Nous connaissons parfaitement la circulaire sur ce point, néanmoins nous demandons que cette problématique soit prise en compte soit en adoptant ce discriminant soit en introduisant un élément supplémentaire au barème qui est indicatif.

Pour conclure, le SNUipp-FSU 91 maintient que la tableau d'avancement présenté aujourd'hui ne peut être publié en l'état pour deux raisons : d'abord parce que les réponses de demandes de révision n'y ont pas été intégrées et surtout, parce qu'en l'absence du contingent national de promotions possibles qui n'a toujours pas été autorisé par le Ministère des Finances à ce jour, il est impossible de calculer les contingents académiques et départementaux, et savoir si les 243 promotions proposées seront validées. Nous attendons l'épisode 3 de cette CAPD.